

L'association ADMR Bois d'Anjou répond aux besoins des familles : Garde d'enfants, Ménage, Repassage ...

Grossesse, naissance, horaires décalés, reprise d'emploi, surcroît de travail, maladie, enfant en situation de handicap, sortie d'hospitalisation, séparation, décès, besoin de garde en horaires atypiques ...

Pour chaque situation, l'association ADMR Bois d'Anjou a des solutions et des professionnels qualifiés capables de vous seconder.



Accompagnement social et familial

A certains moments de la vie, il faut savoir se faire aider.

Grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation, décès, ...

Dans ces situations, l'ADMR vous seconde, veille au bien-être de votre famille, vous aide à vous organiser.



C'est l'aide à domicile qui vient me chercher à l'école et qui me donne mon goûter, m'aide dans mes leçons et joue avec moi.

Je réponds aux conditions pour bénéficier de la PAJE, allocation versée par la CAF. Cela m'apporte une aide financière considérable.

Ménage, Repassage

Un chez-soi entretenu, une cuisine propre, des meubles dépoussiérés, du linge repassé,

...
Votre emploi du temps vous laisse peu de disponibilité ?

Confiez-nous votre maison en toute tranquillité. Pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !



Garde d'enfants, aide aux devoirs

Un mode de garde adapté à vos besoins et à ceux de vos enfants.

L'ADMR s'adapte à vos horaires de travail et à vos contraintes. Vos enfants sont gardés chez vous, en toute sécurité, par des professionnels qualifiés et formés.

Un rythme plus reposant pour les enfants et moins de stress pour les parents.

Je fais garder mes 3 enfants âgés de 3 à 9 ans le mercredi matin à la maison. C'est appréciable : ils peuvent dormir plus longtemps et c'est moins la course pour moi.



Nous pouvons vous aider à évaluer vos besoins et réaliser une demande de financement si nécessaire.

Contactez-nous

Association ADMR Bois d'Anjou

4, rue Jeanne d'Arc - 49 360 La Plaine **02 41 55 49 77**
bois-anjou@asso.fede49.admr.org - www.admr.org